

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 7 avril 2015 Par suite d'une convocation en date du 30 mars 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 7 avril 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13 Délibération n°D_2015_04_07_13</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaine, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Philippe Marguerie à M. Christophe Albert Absente excusée : Mme Sandrine Jallin, Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Christophe Albert est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal M14 – Vote du budget primitif de l'exercice 2015

M. Patrick Falcoz, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil municipal la proposition de budget primitif du budget principal M14 pour l'exercice 2015 de la commune équilibré en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- ↳ Fonctionnement : 814 002.46 €
- ↳ Investissement : 569 072.72 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, le conseil municipal approuve le budget primitif du budget principal M14 pour l'exercice 2015 tel que présenté par M. Patrick Falcoz.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 13 AVR. 2015</p> <p>Et de la publication le : 13 AVR. 2015</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 13 avril 2015</p> <p>Le Maire,</p> <p>A. CHAMOSSET</p>
--	--


